

Abalak au Nord du Niger, a accueilli pendant ces trente dernières années des populations en majorité touarègues mais aussi Peuls bororos, obligées de se sédentariser car les sécheresses de plus en plus fréquentes décimaient leurs troupeaux.

La population est passée de quelques familles dans les années 1980, à environ 20 000 habitants aujourd'hui.

L'activité économique de la région, est pour l'essentiel l'élevage de vaches, chèvres, moutons et dromadaires.



Au Niger dans la région d'Abalak :

- Moins d'un enfant sur deux est scolarisé en primaire.
- 86% des enseignants n'ont pas de formation.
- Les classes ont parfois plus de 100 élèves.

Confrontés à cette situation et conscients des enjeux de l'éducation pour l'avenir de leurs enfants, des habitants se sont réunis au sein d'une association de droit nigérien **ONODEP**, pour ouvrir et gérer un établissement scolaire.

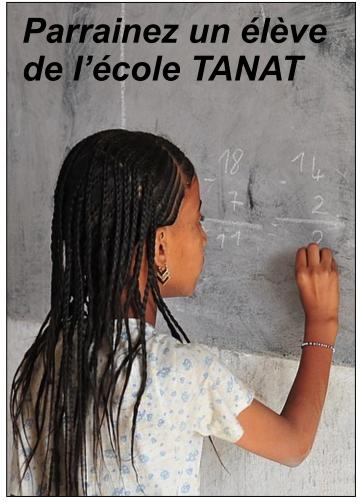
L'Association TANAT est dédiée à l'accompagnement de ce projet.

Des partenariats pédagogiques ont été établis avec l'institution Bayard et le lycée Itec-Boisfleury de Grenoble.



Le projet pédagogique de l'école Tanat

- Accueillir des enfants garçons et filles sans distinction de milieu social, culturel ou religieux.
- Donner aux jeunes qui lui sont confiés en plus d'une instruction scolaire solide, une formation humaine pour les préparer à une vie d'hommes et de femmes responsables.
- Entretenir un climat familial qui permet aux jeunes de se sentir aimés, reconnus, soutenus et écoutés.



Offrez-lui de prendre en main son avenir!



Association TANAT

Le Glodet

1371 Route départementale 164 38610 VENON FRANCE

Email: <u>association.tanat@gmail.com</u>
Site: www.associationtanat.fr



Le parrainage d'un élève

vous informant aussi de la vie de l'école.

Le parrainage d'une classe

Votre parrainage va au-delà du simple don.

Il vous donne l'opportunité de tisser un lien par la correspondance que vous entretenez avec votre filleul(e) ou une classe.

L'utilisation de vos dons

Quelque soit le type de parrainage choisi, l'argent que vous confiez à l'Association TANAT est utilisé intégralement pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école TANAT.

La valeur-ajoutée de votre parrainage tient dans le lien de solidarité créé grâce à la correspondance.

La correspondance

de la vie de la classe.

Vous recevez votre première lettre à la fin du trimestre scolaire qui suit le début de votre parrainage. Vos lettres sont un support moral important pour les enfants, elles témoignent de votre intérêt pour la vie et la scolarité de votre filleul(e) ou de votre classe.

Vous entretenez une relation personnalisée avec votre filleul(e). Vous suivez sa scolarité si possible pendant tout un cycle scolaire (primaire, collège, lycée). Vous recevez sa photo et sa correspondance 2 fois par an

Vous parrainez tous les élèves d'une classe et vous les suivez pendant quelques années. Vous êtes en contact avec les professeurs des classes successives et le directeur de l'école qui vous tiennent informés 2 fois par an

Le prélèvement automatique : pratique et plus sûr

Vous nous permettez de réaliser des économies importantes de temps de gestion.

Vous garantissez la régularité de vos versements.

Vous restez libre à tout moment d'interrompre vos prélèvements, sans formalités, par simple courrier.

Bulletin de parrainage

A découper et à envoyer à : Association TANAT Le Glodet 1371 Route départementale 164 38610 VENON

Oui, je veux m'engager dans un parrainage

pour l'école TANAT.
Je choisis : ☐ Le parrainage d'un élève ☐ Le parrainage d'une classe
Pour un montant de : 20 € / mois 25 € / mois 30 € / mois autre : € / mois Le coût annuel de scolarité d'un enfant est d'environ 220 €.
☐ Mademoiselle ☐ Madame ☐ Monsieur Nom:
Je choisis le prélèvement automatique. Je recevrai sous peu de l'Association TANAT, un mandat de prélèvement. Je préfère faire un don annuel de parrainage.
Je joins un chèque à l'ordre de l'association TANAT d'un montant de :€. Dans tous les cas, un reçu fiscal global et récapitulatif, permettant de déduire de vos impôts 66% du montant de votre don annuel dans la limite de 20% de vos revenus, vous sera envoyé en début de chaque